



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220425-BUR-AG-22-030-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2022  
Date de réception préfecture : 27/04/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Bureau du 25 avril 2022

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CORSE (CENC)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CORSE (CENC)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Considérant que plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde ;

Considérant que la délégation « Transition Ecologique et résilience du territoire » a, entre autres missions, celle de proposer un programme d'actions concertées pour œuvrer en faveur de la biodiversité ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite accompagner des experts techniques dans la connaissance de son territoire ;

Considérant que le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse a déposé une demande de subvention afin de compléter sa base de données et ses connaissances sur les zones humides, et ainsi avoir une vision globale de leur état, des enjeux principaux de conservation et des besoins prioritaires d'actions de préservation et de restauration à l'échelle d'une communauté d'agglomération ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE (A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention au CENC d'un montant de 11 800 euros ;

**APPROUVE**

La convention entre la CAB et le CENC, ci-annexée ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

